

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2024-15 du 28 mars 2024, n° 2024-44 du 13 juin 2024 et 2024-74 du 17 octobre 2024, le Conseil municipal a respectivement adopté le budget primitif pour l'exercice 2024, approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et l'affectation des résultats, et voté la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2024 peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	47 614 698,11	51 425 671,06
	Section d'investissement	8 741 204,46	8 754 090,98
Reports de l'exercice N-	Section de fonctionnement		3 839 601,68
	Section d'investissement	212 928,19	
Total		56 568 830,76	64 019 363,72
Restes à réaliser	Section d'investissement	2 792 705,52	1 214 640,20
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	47 614 698,11	55 265 272,74
	Section d'investissement	11 746 838,17	9 968 731,18
Total cumulé		59 361 536,28	65 234 003,92

2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L. 1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

A compter de l'exercice 2024, une nouvelle annexe au compte administratif dite « Annexe environnementale des collectivités locales » doit être produite conformément à l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Cette annexe, qui a pour objectif de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique, est insérée à la maquette du présent compte administratif.

3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisés et constatés de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

4/ IMPACTS BUDGÉTAIRES :

A – Les résultats du compte administratif 2024

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présente un excédent de 7 450 532,96 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 7 650 574,63 euros ;
- Section d'investissement : - 200 041,67 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 2 792 705,52 euros en dépenses et à la somme de 1 214 640,20 euros en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 1 778 106,99 euros.

Ces résultats étant identiques à ceux estimés à l'issue de la journée complémentaire et ayant servi de base à une reprise anticipée des résultats, Madame La Maire rappelle les décisions d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement prises par l'assemblée communale le 27 mars 2025 :

- La somme de 1 778 106,99 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- La somme de 2 300 000 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement ;
- Le solde, soit 3 572 467,64 à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 200 041,67 euros est repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

B - Section d'investissement

Les pourcentages d'exécution tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	13 933 722,15		13 933 722,15	
Réalisées	8 954 132,65	64,3%	8 754 090,98	62,8%
Restes à réaliser	2 792 705,52	84,3%	1 214 640,20	71,5%
Solde	2 186 883,98		3 964 990,97	

L'exercice 2024 présente un résultat cumulé de clôture déficitaire de 200 041,67 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 1 778 106,99 euros, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 64,26 % et de 84,31 % en incluant les restes à réaliser (RAR). Ce niveau d'exécution est en légère baisse par rapport à 2023. Cependant, le montant des dépenses mandatées au titre de l'exercice est en hausse, compte tenu notamment des premières dépenses de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux.

Le montant des restes à réaliser au titre de l'exercice, est quant à lui en baisse, ce qui tire le niveau d'exécution global à la baisse.

Ces restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 2 792 705,52 euros.

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	883 325,83
- Travaux d'aménagement du Square de la Paix	254 622,12
- Aménagement de la maison de la Parentalité	236 507,46
- Travaux de végétalisation des cours du groupe scolaire Frères Lumière Tulipes	155 460,26
- Remplacement et installation de corbeilles de rues	145 000,00
- Aménagement de la Place de l'Eglise	96 409,11
- Remplacement de l'ascenseur de la Maison des jeunes et de la culture	71 028,00

En recettes : 1 214 640,20 euros

- Subventions MGP, SIPEREC et DSIL pour la réhabilitation énergétique et thermique du centre technique municipal	449 017,20
--	------------

- Subvention MGP pour la rénovation thermique du gymnase de La Paix 398 810,00
- Subvention MGP pour l'acquisition de véhicules propres 164 426,82
- Subvention MGP pour le raccordement de l'école Les Capucines au réseau de chaleur 69 748,00

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
001 – Solde d'exécution reporté	212 928,19	212 928,19	100,0%				
10 – Dotations, fonds divers	-	-		10 – Dotations, fonds divers	300 000,00	984 754,16	328,3%
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 138 000,00	3 117 862,81	99,4%	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 716 857,72	3 716 857,72	100,0%
26 – Participations et créances	-	-		165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	-	0,0%
27 – Autres immobilisations financières	11 200,00	11 200,00	100,0%	27 – Autres immobilisations financières	-	-	
Sous-total Dépenses financières	3 362 128,19	3 341 991,00	99,4%	Sous-total Recettes financières	4 019 857,72	4 701 611,88	117,0%
20 – Immobilisations incorporelles	1 826 624,63	1 157 584,10	63,4%	13 – Subventions d'investissement	2 546 033,03	717 970,96	28,2%
204 – Subventions d'équipement versées	883 325,83	-	0,0%	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	850 000,00	77,3%
21 – Immobilisations corporelles	6 490 194,40	4 060 856,61	62,6%		-	-	
23 – Immobilisations en cours	812 549,10	34 836,00	4,3%	23 – Immobilisations en cours	-	-	
Sous-total Dépenses d'équipement	10 012 693,96	5 253 276,71	52,5%	Sous-total Recettes d'équipement	3 646 033,03	1 567 970,96	43,0%
45 – Opérations sur établissements d'enseignement				45 – Opérations sur établissements d'enseignement	537 621,40	537 617,34	100,0%
Sous-total - Dépenses Opérations pour compte de tiers				Sous-total - Recettes Opérations pour compte de tiers	537 621,40	537 617,34	100,0%
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	7 850,00	7 819,00	99,6%	021 – Virement de la section de fonctionnement	3 654 000,00	-	0,0%
041 – Opérations patrimoniales	551 050,00	351 045,94	63,7%	040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 525 160,00	1 595 844,86	104,6%
Sous-total Dépenses d'ordre	558 900,00	358 864,94	64,2%	041 – Opérations patrimoniales	551 050,00	351 045,94	63,7%
TOTAL	13 933 722,15	8 954 132,65	64,3%	Sous-total Recettes d'ordre	5 730 210,00	1 946 890,80	34,0%
				TOTAL	13 933 722,15	8 754 090,98	62,8%

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie en fonction de l'importance, en montant, de la programmation des travaux.

	2020	2021	2022	2023	2024	données 2023			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	8,58	5,63	6,19	7,37	10,34	23,50	25,21	18,35	9,60
Equipement par hab	138	89	106	128	182	395	529	303	178

Données calculées suivant méthode DGCL (débit net des comptes et correction faite des charges exceptionnelles et provisions)

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent être citées :

- Les opérations préalables à la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux (925 k€) ;
- L'acquisition de deux balayeuses et d'un véhicule électriques (870 k€) ;
- Les travaux de rénovation du chauffage, de raccordement à la géothermie et de ventilation du gymnase de la Paix (653 k€) ;
- Les travaux d'isolation du bâtiment du centre technique municipal (381 k€) ;
- Le renouvellement ou l'adaptation des équipements de la cuisine centrale (tunnel de lavage, fours 234 k€) ;
- L'acquisition d'une table de radiologie numérique pour le centre municipal de santé (190 k€).

Globalement, les dépenses d'équipement de 2024 se sont élevées à 5 253 k€ en augmentation de 44 % par rapport à 2023 avec une légère amélioration du taux de réalisation au titre de dépenses réalisées sur l'exercice (hors restes à réaliser). Cette situation s'explique en partie par la très bonne exécution des crédits inscrits au titre de l'opération Pasteur Roux Blancs Bouleaux pour près d'1 M€ et de la réalisation des restes à réaliser de 2023 concernant l'acquisition d'équipements pour 1 M€ s'agissant des balayeuses, de la table de radiologie et des équipements de la cuisine centrale.

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement 2024, hors remboursement de la dette en capital, ont été analysées et évaluées selon la méthode développée par l'I4CE (Institut de l'Economie pour le climat, think-tank national fondé en 2015 par la Caisses des dépôts et Consignations et l'Agence française pour le développement). L'annexe C3.1 en page 194 de la maquette budgétaire présente l'impact de ces dépenses au regard de l'axe 1 – atténuation du changement climatique qui correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone. En 2024, 58 % de ces dépenses sont favorables à cette atténuation, soit 3 M€ sur un montant de dépenses de 5,2 M€.

C – Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2024, l'état des réalisations fait ressortir une exécution des dépenses inférieure aux prévisions inscrites au budget et à l'inverse un niveau d'exécution des recettes supérieure aux prévisions. Ces niveaux de réalisation démontrent les respects des principes de prudence et sincérité qui ont prévalu dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	53 343 871,68	89,26%	53 343 871,68	103,60%
Réalisées	47 614 698,11		55 265 272,74	
Solde	5 729 173,57		- 1 921 401,06	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 7 650 574,63 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de

l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire. La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% réalisation
011 – Charges à caractère général	8 805 500,00	7 901 526,72	89,7%	013 – Atténuations de charges	430 000,00	495 796,70	115,3%
012 – Charges de personnel	28 289 105,00	27 219 328,90	96,2%	70 – Produits des services	3 462 000,00	4 302 719,74	124,3%
014 – Atténuations de produits	106 000,00	68 137,00	64,3%	73 – Impôts et taxes (sauf 731)	9 707 600,00	9 827 112,00	101,2%
65 – Autres charges de gestion courante	10 354 405,00	10 259 306,51	99,1%	731 – Fiscalité locale	28 084 500,00	28 283 179,60	100,7%
66 – Charges financières	510 800,00	478 498,15	93,7%	74 – Dotations et participations	7 090 700,00	7 386 487,81	104,2%
67 – Charges spécifiques	29 001,68	22 155,97	76,4%	75 – Autres produits de gestion courante	721 220,00	1 051 859,95	145,8%
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	69 900,00	69 900,00	100,0%	76 – Produits financiers	200,00	6,00	3,0%
			#DIV/0!	77 – Produits spécifiques	200,00	70 690,26	35345,1%
022 – Dépenses imprévues	-	-		78 – Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	
TOTAL DES DEPENSES RELLES	48 164 711,68	46 018 853,25	95,5%	TOTAL DES DEPENSES RELLES	49 496 420,00	51 417 852,06	103,9%
023 – Virement à la section d'investissement	3 654 000,00	-	0,0%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	3 839 601,68	3 839 601,68	100,0%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 525 160,00	1 595 844,86	104,6%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	7 850,00	7 819,00	99,6%
TOTAL	53 343 871,68	47 614 698,11	89,3%	TOTAL	53 343 871,68	55 265 272,74	103,6%

Du côté des **dépenses réelles de fonctionnement**, les réalisations de l'exercice 2024 s'élèvent à 46 019 k€ contre 44 064 k€ en 2023, soit une augmentation de 4,4 %. Cette évolution est particulièrement marquée sur les deux principaux postes de dépenses que constituent les charges à caractère général et les charges de personnel, avec une progression moyenne 5,2 % sur la période.

En k€	2020	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	4 728	5 483	6 337	7 525	7 902
012 - Charges de personnel	24 989	25 640	25 809	25 857	27 219
014 – Atténuation de produits	161	164	146	161	68
65 - Autres charges de gestion courante	8 941	9 163	9 591	9 674	10 259
66 – Charges financières	628	566	518	550	478
67 - Charges spécifiques	6	12	200	12	22
68 – Dotations prov. semi budgétaires		1 293	1 200	285	70
Dépenses réelles de fonctionnement	39 453	42 321	43 800	44 064	46 019
Evolution	-2,93%	7,27%	3,50%	0,60%	4,44%

Une comparaison peut être faite en rapprochant les valeurs de la commune aux derniers ratios connus (*source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2023*) de la strate ou de communes environnantes, les ratios par habitant constituant des indicateurs courants mais par nature très sensibles aux variations de population.

	2020	2021	2022	2023	2024	données 2023			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Population légale	27 905	28 342	28 822	28 679	28 904		20 447	31 847	30 492
DRF par habitant	1 400	1 433	1 457	1 505	1 570	1 396	1 860	1 406	1 686

Exécutées à hauteur de 96%, pour 27,2 M€, **les charges de personnel** représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 5,3%, par rapport à 2023, avec à la fois les effets des différentes mesures nationales ou propres à la collectivité, qui auront pu agir à la hausse sur ces dépenses. Au titre de ces obligations réglementaires et/ou des mesures nationales, l'année 2024 a été marquée par la double revalorisation du SMIC, de 1,1% au 1er janvier 2024 et de 2 % au 1er novembre 2024. Par ailleurs, la dernière revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 aura également produit ses effets en année pleine sur l'exercice 2024. Le choix d'une gestion en régie de nombreuses activités municipales, la politique de recrutement et de réduction des emplois précaires au sein de la collectivité induisent également une augmentation de la masse salariale au vu du solde positif des entrées / sorties au cours de l'année, avec 70 recrutements d'agents contre 36 départs.

Le ratio des charges de personnel par habitant passe de 885 € en 2023 à 925 € en 2024 et se place au-dessus de la moyenne de la strate quand celui des charges de personnel rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement se situe au niveau de la moyenne de la strate.

	2020	2021	2022	2023	2024	données 2023			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
012 par habitant	888	896	880	885	925	823	1 227	631	924
012 / DRF	63,39%	62,51%	60,36%	58,84%	58,88%	58,96%	65,97%	44,84%	54,80%

Les charges à caractère général, qui représentent 17% des dépenses réelles de fonctionnement, augmentent de + 5 %, par rapport à 2023. L'année 2024 marque un ralentissement du rythme de croissance de ces dépenses qui, jusque-là, évoluaient de plus de 15% par an entre 2021 et 2023. Les principales évolutions, pour 2024, portent sur les postes suivants :

- Les frais d'alimentation qui augmentaient déjà fortement entre 2022 et 2023 de 17% (+ 167 K€), accusent cette année encore une augmentation de 20% par rapport à 2023 (+231 k€). Cette augmentation résulte de l'évolution conjuguée des tarifs et des effectifs des rationnaires. En effet, malgré la baisse des effectifs scolaires ces deux dernières (- 160 élèves en maternel et élémentaire, dont – 140 pour la seule rentrée 2024), le nombre de rationnaires reste stable en élémentaire et augmente même en maternel. Par ailleurs, l'exercice 2024 accuse l'effet cumulé des hausses tarifaires successives observées depuis 2023, sous l'effet de l'inflation ;
- Les dépenses des énergies progressent à nouveau : + 105 K€, soit + 8 % par rapport à 2023, même si cette évolution reste modérée par rapport à celle constatée à fin 2023 (+ 548 k€) ;
- L'augmentation des fournitures de petit équipement : + 117 k€, avec la campagne entamée en 2024 d'installation de rideaux thermiques dans les écoles.

Les autres charges de gestion courante, progressent de 6%, par rapport à l'exercice 2023, même si la part de ces dépenses dans l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, 22%, reste stable. Elles sont principalement composées :

- du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) en progression de 3% par rapport à 2023, soit + 173 k€, avec une évolution de la composante « fiscalité ménage » du FCCT socle de + 3,9% par application du taux d'évolution des valeurs locatives foncières ;
- de la subvention versée au Centre Communal d'action Sociale, qui cette année augmente de 16 % par rapport à 2023, soit + 183 k€ ;
- les dépenses relatives aux logiciels en nuage et aux différentes licences associées : + 130 K€, en raison à la fois du renouvellement de licences (antivirus notamment suivant un rythme triennal) et de la mise en place d'un nouveau logiciel pour le centre municipal de santé ;
- des subventions attribuées aux associations, en augmentation de 4 %, soit 37 k€, par rapport à l'exercice 2023.

En 2024, **les recettes réelles de fonctionnement** de la Ville se sont élevées à 51 418 k€ en augmentation de 3,56 % par rapport à l'exercice 2023.

En k€	2020	2021	2022	2023	2024
013 - Atténuation de charges	219	250	459	469	496
70 - Produits des services	2 866	3 075	3 255	3 326	4 303
73 – Impôts et taxes (sauf 731)	33 729	34 796	36 365	37 397	9 827
731 - Fiscalité locale					28 283
74 - Dotations et participations	7 263	6 103	7 204	7 220	7 386
75 - Autres produits de gestion courante	815	814	711	729	1 052
76 – Produits financiers		0	0	0	0
77 - Produits spécifiques	8	5	34	507	71
78 – Reprises provisions semi-budgétaires		10	1 200	-	-
Recettes réelles de fonctionnement	44 899	45 053	49 228	49 648	51 418
Evolution	-0,84%	0,34%	9,27%	0,85%	3,56%

Ramenée à la population communale, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par habitant est reprise ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	données 2023			
						Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
RRF par habitant	1 595	1 575	1 645	1 692	1 757	1 607	2 099	1 650	1 850

Le premier poste des recettes est constitué des impôts et taxes et de la fiscalité locale qui représentent 74,12% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, en progression de 1,9 % par rapport à 2023.

Les produits de la fiscalité directe locale (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et versement au titre du coefficient correcteur de la réforme de la taxe d'habitation [26 520 k€ en 2024]) progressent de + 3,34 % sous l'effet de l'augmentation des bases d'imposition. Pour mémoire, les taux communaux n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2009. L'évolution des recettes fiscales de la Ville résulte donc des seules variations physiques des bases et de la revalorisation forfaitaire par application du taux de variation

annuelle de l'ICPH qui s'établissait à + 3,9% en 2024, s'agissant de l'évolution constatée de l'indice entre novembre 2022 et 2023.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués par la Ville et les moyennes départementales et nationales.

Comparativement, pour les trois taxes, les taux pratiqués par la Ville la situent en dessous des moyennes départementales, et nationales (sauf pour la THRS au niveau national. Concernant le taux de foncier bâti la Ville se situe au 26^{ème} rang sur l'ensemble des 47 villes du Val de Marne, un peu au-dessus de la médiane.

	Taux 2024	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
TFPB	36,96	21,85% (Rungis)	49,64% (Gentilly)	37,06	39,74	29,00	36,27	41,33
TFPNB	49,44	N.C	N.C	61,00	51,08	35,28	48,95	71,99
THRS	24,36	N.C	N.C	24,54	23,88	15,58	26,29	25,10

Les autres impôts et taxes sont globalement stables en 2024, dans l'ensemble, - 0,6% par rapport à 2023. Parmi ces recettes, la taxe additionnelle aux droits de mutation recule cette année de 27% par rapport à 2023, soit - 287 k€, après la baisse déjà enregistrée en 2023 de 22%. Cette dernière est en partie compensée par l'augmentation des produits de la taxe de séjour en hausse de 324%, soit + 227 k€, avec la régularisation du versement effectué par un des hôteliers au titre de ces 5 dernières années.

Autre recette fiscale, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (M.G.P.) reste figée, depuis l'évaluation de son montant en valeur 2015, à 8 594 k€.

Pour sa part, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (1 232 k€) reste stable par rapport à 2023. Au titre des autres impôts et taxes figurent également les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), en léger retrait de -3% (- 7 k€) par rapport à 2023.

Indicateur de richesse fiscale, l'effort fiscal d'une commune permet d'apprécier la mobilisation par cette dernière de ses bases d'imposition. Il est calculé en rapportant le produit perçu au titre des trois taxes (THRS, TFP et TFNB), au potentiel fiscal sur ces seules impositions. Le calcul de l'effort fiscal a connu des évolutions avec la prise en considération de la THRS dans l'évaluation des produits réels depuis 2021. La loi de finances pour 2022 a en effet simplifié le calcul de l'effort fiscal en le recentrant sur les impôts effectivement levés par la Commune et pour lesquels elle dispose d'un pouvoir de taux. Le rapport entre les produits perçus et les produits théoriques ne prend plus en compte que la pression fiscale supportée par les contribuables de la commune exclusion faite de la part EPCI et EPT.

Un effort fiscal supérieur à 1 signifie que les contribuables de la collectivité s'acquittent de taux plus élevés que la moyenne nationale. Il sert également à la répartition des dotations de péréquation. Plus il est élevé et plus la commune percevra des dotations de l'Etat (et inversement).

	2020	2021	2022	2023	2024	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Effort fiscal	1,11	1,12	1,14	1,12	1,10	1,21	0,78	1,15	1,21

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier, comptabilise le produit fiscal encaissé par la Commune et le Territoire auquel il est ajouté la Dotation forfaitaire versée par l'État et qui est divisé par la population DGF, soit 28 904 habitants en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / habitant	1 197	1 195	1 187	1 237	1 326	1 358	2 162	1 329	1 325

Les dotations et participations représentent 14,37 % des recettes réelles de fonctionnement, avec une légère progression de 2,3% par rapport à l'exercice 2023.

S'agissant des dotations constituant l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) est en légère hausse, de 15 k€ par rapport à 2023, du fait d'une légère augmentation de la population DGF en 2024, + 219 habitants, et malgré la remise en œuvre de l'écrêtement, qui avait été suspendu en 2023.

La Dotation la dotation de solidarité urbaine (DSU) évolue également à la hausse, +12,7% (63 k€), en raison également de l'évolution de la population et des autres critères d'attribution, tels que la part relative des logements sociaux et des bénéficiaires d'allocation de logement de la commune par rapport aux communes de la même strate. La dotation nationale de péréquation (DNP) est pour sa part en légère baisse par rapport à 2023 avec -2,4%, soit -2 k€.

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
DF en k€	3 692	3 683	3 684	3 669	3 685	-	0	4 013	3 536
DF / hab.	132	130	128	128	127	-	0	126	116
DGF en k€	4 148	4 178	4 224	4 249	4 326	-	214	4 667	4 921
DGF / hab.	149	147	147	148	150	202	10	147	161

Parmi les autres recettes, l'absence de dotation générale de décentralisation (D.G.D) au titre de l'ouverture dominicale de la bibliothèque, - 35 k€, s'agissant de la cinquième et dernière année de versement. Pour autant, la Ville a fait le choix de maintenir cette offre de service d'accès à la structure le dimanche. Pour 2024, cette baisse est quasi compensée par l'augmentation des autres participations de l'Etat, + 44 k€, avec le versement du solde de la subvention en faveur de la sécurisation du système d'information de la Collectivité et des subventions perçues en remboursement des frais d'assemblée électorale au titre des élections européennes et législatives de 2024.

Les subventions reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui représentent 36% de ces dotations, restent stables entre 2023 et 2024 et participent majoritairement au financement des actions en direction de la petite enfance de la jeunesse.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 8,37% du total des recettes avec une réalisation à hauteur de 4,3 M€ en 2024. Ces recettes sont en constante

progression, depuis la chute connue pendant la période COVID, et augmentent de 29% cette année par rapport à 2023 : + 976 K€. Cette augmentation est constatée sur l'ensemble des prestations tarifées. Aussi, outre la reprise de fréquentation depuis le COVID, l'évolution des produits encaissés résulte également des hausses tarifaires intervenues ces dernières années : + 4,5% en 2022 et + 2% en 2024 après l'absence de revalorisation en 2019 et 2020, ainsi que la mise en place du TPI à compter de 2023. Par ailleurs, ces produits évoluent également en raison soit de diverses régularisations (versement par l'ETP GOSB de la rémunération des agents de la ville mis à disposition pour l'exercice de la compétence déchets par l'établissement (+ 228 k€)), soit des nouvelles modalités de remboursement dans la convention passée entre la Ville et le CCAS concernant les véhicules et le personnel mis à disposition pour assurer le portage de repas ou le transport des personnes âgées au restaurant communal (+129 k€ dont rattrapage au titre de 2023).

D – Dette et épargne

Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 17 967 165,7 euros, en recul de 2,268 M€. Cette baisse correspondant à la variation annuelle de la dette entre le remboursement du capital au titre de l'exercice pour 3,117 M€ et la mobilisation du contrat de prêt souscrit en 2022 pour 850 k€, qui avait fait l'objet d'un reste à réaliser sur les exercices 2023 et 2024.

Cette nouvelle baisse du stock de la dette permet de ramener le montant par habitant à 622 € bien en dessous de la moyenne de la strate.

	2020	2021	2022	2023	2024	données 2023			
						Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Dette par habitant	959	902	706	706	622	963	1 230	1 229	1 485

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser le capital de la dette ; il est considéré généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Avec une capacité d'autofinancement qui se maintient à fin 2024 quasiment au même niveau qu'en 2023, 5,4 M€, et un stock de dette qui continue de décroître, la capacité de désendettement de la Ville à fin 2024 s'améliore à nouveau en s'établissant à 3 ans 4 mois. Autre critère d'analyse, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 87,7% de dette à taux fixe et de 12,3% de dette à taux révisable.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en K€	26 754	25 555	23 309	20 235	17 967
Capacité de désendettement	4,92	6,37	4,29	3,77	3,33

Le bon niveau de réalisation des recettes de fonctionnement par rapport aux prévisions (103,6%), comparée à celui des dépenses (89,26%) génère, comme sur l'ensemble de la période, un effet ciseau favorable maintenant le niveau de l'épargne brute à fin 2024 à un niveau quasi identique qu'en 2023.

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	45 037	47 994	49 141	51 347
- dépenses de fonctionnement courant	40 450	41 882	43 217	45 448
= Excédent brut courant	4 587	6 112	5 924	5 899
+ produits exceptionnels larges	4	34	3	0
- charges exceptionnelles larges	12	200	12	22
= Epargne de gestion	4 579	5 945	5 916	5 877
- Intérêts de la dette	566	518	550	478
= Epargne brute	4 012	5 427	5 366	5 398
- Remboursement en capital de la dette	2 999	2 997	3 074	3 118
= Epargne nette	1 013	2 430	2 292	2 280

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20250619-2025-56-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025